



Association Collectif Canéjan en Transition
1^{bis} boulevard Pey Arnaud
33610 Canéjan

A l'attention de :
Madame Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole

CC : Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement

Objet : Prise de position de Bordeaux Métropole sur le projet de surfpark à Canéjan

Canéjan, le 21/07/2025

Madame la Présidente,

Le projet de surfpark à Canéjan a récemment fait l'objet de débats lors du [Conseil de Métropole du vendredi 11 juillet 2025](#), sous votre présidence. Des conseillers se sont interrogés sur la rôle de Bordeaux Métropole dans ce genre de dossier et ont précisé que le [futur SCoT bioclimatique](#) pourra intégrer les projets hors périmètre métropolitain mais impactant la métropole.

Ce projet prévoit la création, dans l'agglomération bordelaise, de la plus grande piscine de France, entièrement réservée au surf (1,35 ha de bassins, 20 millions de litres sans compter les réserves). Notre association, Collectif Canéjan en Transition, et plusieurs associations basées dans la métropole (Sepanso Gironde, Surfrider Gironde, Greenpeace Bordeaux) s'opposent à ce projet, jugé problématique pour l'environnement, la préservation des ressources en eau et le respect du processus démocratique, faute de concertation publique. Une [pétition](#) lancée début juin 2023 a déjà rassemblé plus de 63 850 signatures, dont plus de 5 000 issues de la métropole.

Au moins quatre raisons majeures justifient que Bordeaux Métropole s'intéresse à ce dossier et prenne rapidement position :

- 1) A Canéjan existent quatre forages pour alimenter en eau potable la population, deux pour Canéjan et **deux pour Bordeaux Métropole**, lui fournissant annuellement environ 1,2 millions de m³. La nappe profonde prélevée (Oligocène Centre) est en limite de surexploitation et concernée par des problématiques locales de dénoyage. Elle devrait être réservée à l'alimentation en eau potable. Le projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise indique qu'en 2040, le volume prélevé projeté pour Canéjan serait de 420 243 m³, pour un volume de prélèvement maximum autorisé de 430 000 m³ ([Analyses et bilans des besoins / ressources en eau potable](#)). La marge est donc extrêmement faible. En prenant en compte la consommation du surfpark, la limite de prélèvement **serait nettement dépassée**, même en utilisant les chiffres des porteurs de projet (la CLE du SAGE Nappes profondes a jugé les besoins en eau potable figurant dans le dossier de demande de permis de construire du surfpark « [largement sous-estimés](#) »). Au-delà des chiffres de consommation, difficiles à estimer faute de transparence des surfparks existants et du fait des incertitudes sur la réglementation sanitaire applicable pour ce type d'infrastructure unique en France, ce projet, par son retentissement, enverrait un message totalement contradictoire aux efforts de réduction de la consommation d'eau potable de la métropole.
- 2) L'infrastructure est prévue à proximité immédiate de **la rivière Eau Bourde**, un affluent de la Garonne formant le **Val de l'Eau Bourde**, une véritable trouée de verdure dans le sud de l'agglomération bordelaise ayant gardé une partie de son aspect sauvage. La rivière traverse

les communes de Cestas, Canéjan, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles et Bordeaux. Sur les dernières communes, la rivière se divise en plusieurs « esteys » qui forment [un delta vert de 200 hectares](#), l'espace naturel le plus important en première ceinture de Bordeaux. Or le volume des deux bassins du surfpark correspond à environ **trois jours du débit de la rivière à l'étiage**¹. En cas de vidange estivale, l'eau chaude et polluée serait rejetée dans le milieu naturel, avec des conséquences potentiellement graves pour cet écosystème fragile.

- 3) Ce surfpark, s'il voyait le jour, serait le premier surfpark français, les précédents projets ayant été abandonnés grâce à la mobilisation citoyenne (un de ces projets était prévu à [Bordeaux-Bruges en 2017](#) puis enterré par la maire de Bruges). Il deviendrait pour nos concitoyens « **le surfpark de Bordeaux** ». Les surfparks étant devenus de véritables symboles de projets « contre la nature »², cela entacherait l'image écoresponsable de Bordeaux.
- 4) Avec au moins **250 000 visiteurs** attendus par an, et en l'absence de **transports en commun** desservant le site, la majorité des visiteurs s'y rendraient en véhicule individuel, densifiant le trafic dans l'agglomération bordelaise (au niveau de Pessac et de l'échangeur 25 notamment, déjà régulièrement embouteillé).

Nous espérons que ces éléments vous convaincront de prendre position au nom de la Métropole et de saisir les instances compétentes (SCoT, Régie de l'Eau, CLE du SAGE Nappes profondes, CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés...). Nous sommes à votre disposition pour en discuter et pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif Canéjan en transition



Habitants des communes riveraines de l'Eau Bourde réunis à Canéjan le 2 juillet 2025 pour demander une meilleure protection de l'Eau Bourde et l'abandon du projet de Surfpark à Canéjan. Manifestation organisée par le Collectif Canéjan en Transition.

¹ Voir notre [courrier envoyé à la communauté de communes Jalle-Eau Bourde](#)

² François Verdet, Guide pour faire échouer des projets contre-(la)-nature, Paris, La Relève et la Peste, 2021.